

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
NUMÉROS 249-2011, 250-2011, 251-2011, 252-2011,
253-2011 ET 255-2011**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

- QUE** le conseil municipal a adopté lors de la séance régulière tenue le 2 mai 2011 un plan d'urbanisme révisé ainsi que de nouveaux règlements de zonage, de lotissement, des conditions d'émission de permis de construction, de construction ainsi que de dérogations mineures;
- QUE** les règlements de zonage et de lotissement ont été soumis à l'approbation par les personnes habiles à voter par le biais de registres tenus le 16 juin 2011 et qu'aucune signature n'a été enregistrée;
- QUE** la conformité du nouveau plan d'urbanisme et des règlements de zonage, de lotissement, des conditions d'émission de permis de construction ainsi que de construction par rapport au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Mitis a été obtenue le 9 mai 2011 et établie le 22 juin 2011 par l'émission de certificats de conformité;
- QUE** la conformité des nouveaux règlements de zonage, de lotissement, des conditions d'émission de permis de construction ainsi que de construction par rapport au nouveau plan d'urbanisme a été établie le 3 juin 2011;
- QUE** ces règlements sont entrés en vigueur le 22 juin 2011 conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- QUE** le règlement sur les dérogations mineures entre en vigueur dès sa publication;
- QUE** ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 205 rue Principale, à Sainte-Jeanne-d'Arc, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-JEANNE-D'ARC
CE 28^{ÈME} JOUR DU MOIS DE JUIN 2011

Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16.30 heures et 17.00 heures le 28e jour du mois de juin 2011, à chacun des endroits suivants:
Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28e jour de juin 2011.

Louise Boivin
Directrice générale et secrétaire-trésorière